Image not found or type unknown

Responsabilite financiere d un gerant lors d une liquidation

Par **floremy**, le **05/06/2009** à **11:35**

Bonjour,
Lors d'une clôture d'une SARL , suite à une procédure judiciaire, le gérant peut il être inquiété sur ses biens personnels au delà du montant des cautions qu'ils a signé (en dehors de toute malversation évidement) ? Le tribunal de commerce se retourne t il vers le gérant pour assumer des frais ou des remboursements que la SARL n a pas pu apurer lors de son plan de redressement ?
Merci de vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés